



## LA DIRECTION MINIMISE LES RÉELLES CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI

### LA CFTD A REFAIT LES CALCULS ET TIENT À VOUS INFORMER :



Les données concernant les effectifs, servant de base à la Direction, **sont biaisées puisqu'il s'agit de chiffres hypothétiques au 1<sup>er</sup> janvier 2023**. La masse salariale de départ n'est donc pas une donnée certaine et fiable à moins que SGPM n'ait une boule de cristal...



Les informations sont volontairement dispatchées au sein des 2000 pages. Il y a amalgame entre les suppressions, les transferts et les créations de postes. En ne faisant pas de lien entre les entités et activités communes de SG et du groupe CDN, la Direction masque la réalité.

***Pour la CFTD, les comptes ne sont pas bons et ce serait plus de 6200 suppressions d'emplois dans le Groupe.***

À titre d'exemples :



**3 281 EMPLOIS**

dans nos réseaux d'agences



**1 124 EMPLOIS**

dans nos back-offices et sièges



**274 EMPLOIS**

dans nos CAR et AEP



**875 EMPLOIS**

dans nos Services Centraux



**560 EMPLOIS**

dans nos Directions Régionales



Bien sûr ces 6200 suppressions s'accompagnent de créations, de transferts, mais aussi de 4500 départs en retraite prévus entre 2023 et 2025.

**Au regard de ces éléments, comment la Direction peut-elle afficher 3700 suppressions de poste ?**

Le dossier ne tient absolument pas compte du niveau de démissions et du nombre de salariés en arrêt maladie. Quant aux conditions de travail, toujours plus dégradées, aucune solution n'est proposée pour améliorer le quotidien des salariés !

## LE RÔLE DE LA CFDT POUR VOUS REPRÉSENTER AU MIEUX DANS LES PROCHAINS MOIS

La CFDT travaillera sur ce sujet avec l'expert économique SECAFI, nommé par le CSEC afin qu'il nous apporte une analyse plus détaillée notamment sur :



Les conséquences économiques et la viabilité de cette opération



Les conséquences sur l'emploi



Les conditions de travail des salariés tout au long du processus de Fusion

**Et si le projet Vision 2025 n'avait que pour but de rassurer les marchés et les actionnaires ? C'est peine perdue au regard de l'évolution du cours de l'action depuis l'annonce du projet !**

## FOCUS ACCOMPAGNEMENT DES SALARIÉS

**Aucun dispositif n'est encore négocié quant aux salariés qui verront leur poste supprimé.** En effet, même si la Direction renvoie à l'accord Emploi 2019 c'est bien un nouvel accord qui doit être négocié. Les négociations de ce nouvel accord ne débuteront réellement que le 28 octobre et devraient se finaliser début 2022.

Il est indispensable de maîtriser les enjeux fondamentaux de ce projet et d'avoir les chiffres précis pour réellement négocier des dispositifs d'accompagnement adaptés à tous les salariés. Ces mesures devront intégrer les départs de l'entreprise, mais aussi de vraies solutions de reclassement par des mobilités géographiques et fonctionnelles.



**VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOTRE SOUTIEN ET NOTRE EXPÉRIENCE DES ACTES OU DES MOTS À VOUS DE CHOISIR !**